

mission. En 1931, par l'adoption de la loi de transmission de l'énergie électrique, l'administration de la Commission a été réorganisée et un Bureau a été fondé, nanti de pouvoirs additionnels. Cette loi a été amendée en 1940 pour donner à la Commission le contrôle de ses propres finances.

La première ligne de transmission a été parachevée en 1920 pour desservir la ville de Portage-la-Prairie. Cette ville étant ainsi devenue un centre, les lignes se sont rapidement étendues aux régions les plus peuplées de la province. La Commission dessert maintenant 142 cités, villes et villages. L'électricité a été aussi portée à environ 550 maisons de ferme. La Commission exploite 1,878 milles-circuit de lignes de transmission desservant près de 17,500 usagers. A mesure que le réseau prend de l'ampleur, la demande d'énergie s'intensifie. Néanmoins en 1940 il n'y a pas eu d'autres extensions du réseau si ce n'est des additions pour desservir des aérodromes et des camps d'entraînement militaire à la demande du Gouvernement fédéral, afin de ne pas nuire à l'effort de guerre.

Elle achète présentement son électricité à une sous-station de la Compagnie Electrique de Winnipeg située à Fort-Garry dans la banlieue de Winnipeg. C'est la source d'approvisionnement des villes du principal réseau. La Commission achète aussi de l'énergie de l'usine municipale de Dauphin pour la distribuer à Grandview et Gilbert Plains. La région de villégiature bordant le lac Winnipeg est desservie par la Commission à même de l'énergie achetée de la Compagnie Electrique de Winnipeg, à Selkirk; cette même compagnie alimente aussi la source d'électricité de Selkirk-Est, Seven Sisters Falls et St-Boniface, d'où la Commission fait ensuite la distribution aux districts plus éloignés. En 1936, des arrangements ont été conclus pour l'exportation en bloc de l'énergie électrique à l'Interstate Power Company, Neche, Dakota-Nord.

Les immobilisations de la Commission dans la province sont d'environ \$6,000,-000. A la fin de l'année fiscale 1939, ses réserves, telles que représentées par des obligations de tout repos, s'établissaient à \$2,093,912. La Commission est en excellente posture financière.

Le réseau est placé sous la surveillance de 37 surveillants régionaux qui en assurent l'entretien. La Commission est aussi engagée activement dans le commerce des appareils et accessoires dont elle a établi des magasins à Brandon et à Portage-la-Prairie. Elle exploite également un système central de chauffage à vapeur et une usine de gaz à Brandon.

Les résultats de ses méthodes de vente et de vulgarisation de même que les économies accomplies ont pu réduire progressivement les taux; la Commission a maintenant établi un taux fondamental essentiel pour toutes les villes du réseau.

**Saskatchewan.**—La Commission d'Énergie de la Saskatchewan a été fondée en 1929 en vertu de la loi sur la commission de l'énergie (S.R.S., 1930, c. 30) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'électricité, acquérir et développer les sources hydrauliques, acquérir et construire des usines thermiques à la vapeur ou à l'huile, construire des lignes de transmission, acheter de l'énergie et faire des contrats avec les municipalités pour en assurer la distribution. La Commission jouit aussi de certains pouvoirs de contrôle et de réglementation concernant l'exploitation des services électriques publics et elle est chargée de l'application de la loi sur l'inspection et les permis d'électricité, 1935 (1934-35, c. 64).